

LA VENTE DES REPLIQUES EST STRICTEMENT INTERDITE AUX MINEURS.

IMPORTANT :

Port de lunettes adaptées OBLIGATOIRE.

Ne jamais diriger le tir vers une personne.

Ne jamais diriger le tir vers les yeux.

Ne jamais avoir une air soft gun sur soi. Le transporter dans un sac.

Toujours vérifier qu'il ne reste pas de bille dans la culasse.

L'utilisation des air soft est interdite dans les lieux publics.

Publication au JORF du 28 mars 1999

Décret n°99-240 du 24 mars 1999

Décret relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu

NOR:ECO9850001D

version consolidée au 28 mars 1999 - [version JO initiale](#)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre de la défense et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant des normes et des règles techniques, et la lettre parvenue le 28 mai 1997 à la Commission des Communautés européennes par laquelle le Gouvernement français a saisi ladite commission ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 121-2, 131-41 et R. 610-1 ;

Vu le code de la consommation, et notamment son article L. 221-3 ;

Vu l'avis de la commission de la sécurité des consommateurs en date du 2 juillet 1997 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

La vente, la distribution à titre gratuit à des mineurs ou la mise à leur disposition à titre onéreux ou gratuit des produits visés à l'article 1er du présent décret sont interdites.

L'offre, la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit ou la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit des objets neufs ou d'occasion ayant l'apparence d'une arme à feu, destinés à lancer des projectiles rigides, lorsqu'ils développent à la bouche une énergie supérieure à 0,08 joule et inférieure ou égale à 2 joules, sont réglementées dans les conditions définies par le présent décret.

Article 2

La vente, la distribution à titre gratuit à des mineurs ou la mise à leur disposition à titre onéreux ou gratuit des produits visés à l'article 1er du présent décret sont interdites.

Article 3

L'indication de l'énergie exprimée en joules développée par les produits visés à l'article 1er du présent décret doit figurer à la fois sur le produit, sur son emballage et sur la notice d'emploi obligatoirement jointe.

Article 4

L'emballage ainsi que la notice d'emploi des produits visés à l'article 1er du présent décret doivent indiquer, en caractères lisibles, visibles et indélébiles, les deux mentions : Distribution interdite aux mineurs et Attention : ne jamais diriger le tir vers une personne.

Article 5

Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe :

1° Le fait de vendre, de distribuer à titre gratuit à des mineurs, de mettre à leur disposition à titre gratuit ou onéreux les produits visés à l'article 1er du présent décret ;

2° Le fait d'offrir à la vente, de mettre en vente, de vendre, de distribuer à titre gratuit, de mettre à disposition à titre gratuit ou onéreux les produits visés à l'article 1er du présent décret en méconnaissant les dispositions des articles 3 et 4 du présent décret.

En cas de récidive, la peine d'amende prévue pour la récidive de la contravention de 5e classe est applicable. Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues à l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article ; elles encourent la peine d'amende selon les modalités prévues à l'article 131-41 du même code.

Article 6

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la défense, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat et le secrétaire d'Etat à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Lionel Jospin Premier ministre.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie Dominique Strauss-Kahn, Le garde des sceaux, ministre de la justice Elisabeth Guigou, Le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, Le ministre de la défense Alain Richard, La secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises au commerce et à l'artisanat Marylise Lebranchu, Le secrétaire d'Etat à l'industrie Christian Pierret.

Clause de confidentialité

LAW Airsoft respecte vos droits à la confidentialité. Quand vous visitez le site web de LAW Airsoft, nous plaçons un fichier appelé "cookie" dans le navigateur de votre disque dur. Ce fichier permet au site web de reconnaître les informations personnelles que vous nous avez données. Nous sommes ainsi capables de vous reconnaître quand vous revenez sur le site web. Vous n'avez pas de besoin de donner d'informations personnelles afin d'avoir accès à n'importe quelle partie de notre site. Votre nom, votre adresse et votre adresse de contact ne sont utilisés que pour vous envoyer les informations que vous désirez recevoir, et pour vous informer au sujet de nouveaux produits et services qui peuvent vous intéresser. Si vous répondez à des offres ou des questionnaires sur notre site web, soyez assurés que nous ne vendons ni ne distribuons pas ces informations à d'autres compagnies. Si, à n'importe quel moment, vous croyez que LAW Airsoft n'a pas respecté cette politique de confidentialité, ou si vous voulez que vos coordonnées soient supprimées de notre système, veuillez nous contacter par courriel à :

info@law-airsoft.com

Livraison et retours

1- Expédition

L'expédition se déroule généralement à partir du centre logistique de Bordeaux. Tous les envois, y compris les éventuels retours, sont au compte et au risque du client, s'il n'en a pas été convenu autrement par écrit. Si l'expédition ou la remise est retardée à la demande du client, le risque passe au client à partir du jour où la marchandise est prête à l'expédition. Tous les coûts de fret, d'emballage et d'assurance sont à la charge du client. Les prestations de services spéciales, telles les livraisons expresses ou les envois contre remboursement sont facturées en supplément. Si le client ne vient pas retirer la marchandise commandée pour propre enlèvement dans les cinq jours à compter de la date de facturation dans le centre logistique de Bordeaux, LAW Airsoft peut soit envoyer la marchandise au client en lui faisant payer le transport, soit annuler la commande du client.

2-Transfert de l'utilisation et du risque

En transférant les produits à l'entreprise de transport, le risque de LAW Airsoft passe au client. Si le client ou une personne qu'il a mandatée vient retirer la marchandise, le risque passe au client à la remise de la marchandise.

3-Dommages au cours du transport

Le client s'engage à contrôler immédiatement la concordance et l'intégralité de nos livraisons dès leur réception. Les irrégularités ou dommages de transport manifestes, de quelque type qu'il soit, sont à mentionner sur les documents de livraison du transporteur ou être annoncés immédiatement au service postal s'étant chargé de la livraison. LAW Airsoft doit être dans tous les cas informé des vices cachés par écrit au plus tard dans les cinq jours. En cas de non-respect de ce délai, cela signifie pour le client la perte complète de tous ses droits de remplacement et d'assurance de transport. En cas de dommages de

transport et d'irrégularités de tout type, LAW Airsoft reçoit toujours du client une déclaration sur l'honneur.

4-Livraisons incorrectes, réclamations, retours et annulations

Le client s'engage à contrôler l'intégralité et la concordance des documents de livraison avec sa commande dès l'arrivée de la marchandise. Les livraisons incorrectes, les commandes incorrectes, les vices ou les réclamations de tout type sont à communiquer immédiatement par écrit à LAW Airsoft, toutefois au plus tard dans les cinq jours suivant leur remise par le transporteur. Une fois ce délai écoulé, un retour de marchandise n'est généralement plus possible. Quand le client vient retirer lui-même la marchandise, sa signature de réception sur nos documents de livraison confirme la réception régulière et correcte de la livraison. Le retour de produits de commande ou de livraison incorrecte n'est accepté que si la marchandise se trouve dans un état complet, dans l'emballage d'origine et non ouvert. Les retours ne sont acceptés qu'après une demande préalable, un accord de retour donné avec référence de renvoi correspondante de LAW Airsoft. Le retour se déroule aux frais et risques du client. Le retour d'articles spécialement commandés pour le client est exclu. Les commandes ne peuvent en général pas être annulées. Si LAW Airsoft se déclare toutefois prêt à annuler une commande, elle peut facturer au client une taxe de 5% de la valeur de la marchandise ou la taxe minimum de € 50.00

5-Garantie

Tous les droits de garantie de l'auteur de la commande se limitent à l'étendue de la garantie du fabricant. Notre garantie se limite, selon notre choix, soit au remplacement de l'objet défectueux, soit à la rémunération de la valeur vénale de l'objet non remplacé. L'effet mécanique et/ou la manipulation de la marchandise vendue mettent fin à tous les droits de garantie du client. Les revendications de dommages de tout type, par exemple pour les coûts de montage ou de démontage ou à la suite de dommages, qui sont en liaison directe ou indirecte avec des objets que nous avons livrés, sont exclues. Nous cédon sur ce point toutes les garanties de fabricant aux clients. Toute garantie de notre part est supprimée quand le fabricant ne répond pas à ses obligations de garantie.

6-Déroulement de la garantie

Le client demande chez LAW Airsoft un accord de retour pour l'appareil défectueux en donnant une description détaillée des erreurs. LAW Airsoft donne un accord correspondant sous forme de bordereau de retour/numéro RMA, dans le cas où les droits de garantie sont justifiés et le déroulement de la garantie est pris en charge par LAW Airsoft. Les conditions de retour font partie intégrante du déroulement de garantie et sont indiquées sur le bordereau de retour. Si le fabricant ou le fournisseur met à disposition un point de service pour les appareils défectueux, celui-ci sera communiqué au client pour le déroulement de ses droits de garantie. LAW Airsoft transmet dans tous les cas seulement la garantie de fabricant et de fournisseur au client. D'une manière générale, les AEG, les GNB, les GBB et les Springs sont garantis 1 an pièces et main d'œuvre. Toutefois, si la garantie constructeur est supérieur (deux ans, par exemple), c'est cette durée qui est prise en compte.

Conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LAW Airsoft

1-Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent l'ensemble des produits et services commercialisés par la société LAW Airsoft. Sauf conditions spéciales données par écrit, la passation d'une commande par un client implique son adhésion pleine aux présentes conditions générales et ce, nonobstant toute condition contraire posée par le client qui sera inopposables à LAW Airsoft, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance. Les renseignements portés sur les catalogues, notices, tarifs et autres ne sont donnés qu'à titre indicatif, LAW Airsoft pouvant être amené à les modifier à tout moment, et sans préavis en raison de l'évolution des conditions économiques et/ou techniques.

2-Commandes

Toutes commandes passées présentent un caractère ferme et définitif. La commande acceptée ne peut être annulée sans l'accord préalable de LAW Airsoft, et dans ce cas, celui-ci se réserve le droit de débiter au client les frais de débours exposés. Toute clause ou conditions particulières d'achat figurant sur un bon de commande client et qui seraient en opposition avec les présentes conditions générales seront considérées comme nulles.

3-Prix

Les prix facturés pour la fourniture de produits et services sont établis sur la base des prix du marché en vigueur à la date de la commande. Les prix facturés au client sont des prix toutes taxes, emballage compris au départ de l'usine ou magasin et, sauf mention expresse, n'incluent pas les frais de livraison ou de mise à disposition.

4-Livraison

Les délais de livraison indiqués par le vendeur sont donnés à titre indicatif, LAW Airsoft s'efforce de les respecter, mais ne peut les garantir en raison des variations de disponibilité chez ses propres fournisseurs. Leur dépassement ne peut donc entraîner ni annulation de commande, ni indemnité et toute clause de pénalité de retard introduite par le client dans sa commande est sans effet. Toute marchandise commandée à LAW Airsoft voyage aux risques et périls exclusifs de l'acquéreur, compte tenu du fait que LAW Airsoft ne procède à l'expédition qu'en tant que mandataire de ce dernier. En conséquence, il incombe à l'acquéreur de vérifier le bon état des matériels reçus et de faire directement au transporteur toute réclamation par lettre recommandée dans un délai de 3 jours. Toutes les vérifications concernant le bon état du matériel doivent impérativement être effectuées en présence du livreur, et toutes observations doivent être contresignées par celui-ci. Aucun recours ne pourra être exercé contre LAW Airsoft ou son transporteur si les conditions fixées par l'article 105 du code de commerce n'ont pas été appliquées. Si les produits livrés ne sont pas conformes aux spécifications précisées dans la commande, le client doit, à peine de déchéance, formuler ses réclamations par courrier dans un délai de 7 jours à compter de la date de livraison. Les produits reconnus non conforme par LAW Airsoft seront soit remplacés, soit feront l'objet d'un avoir sur la base du prix net facturé.

5-Modalités de retour

Aucune marchandise ne pourra être retournée chez LAW Airsoft sans un accord préalable écrit : le retour ne peut intervenir que pour du matériel n'ayant subi aucune modification, et comportant l'emballage d'origine ainsi que toute documentation fournie, ainsi que la facture original d'achat justifiant la garantie. Ces marchandises ne pourront voyager qu'en port payé, faute de quoi LAW Airsoft se réserve le droit de les refuser.

6-Conditions de paiement

Sauf condition particulière, les paiements doivent être effectués à la commande. Toute condition particulière doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de LAW Airsoft.

7-Réserves de propriété

LAW Airsoft reste propriétaire des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix, en application des dispositions de la loi du 12 mai 1980. En cas de non paiement, les marchandises détenues devront être retournées à LAW Airsoft, aux frais de l'acquéreur ; faute de quoi, la restitution pourra être obtenue par simple ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux qui désignera un expert chargé de constater l'état des marchandises restituées et d'en fixer la valeur au jour de la reprise. Bien que LAW Airsoft soit propriétaire du matériel, les risques de perte, de détérioration ou de destructions seront à la charge exclusive du client. Le client ne devra en aucun cas altérer ou supprimer les moyens d'identification des matériels.

8-Garantie

Sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des obligations contractuelles du client, les produits, objet de la vente, bénéficient d'une garantie dans les conditions définies ci-après. AEG, GBB, SPRING : 1 an pièce et MO Autres : garantie constructeur La garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des produits reconnus défectueux après retour de ces derniers, sans aucune indemnité de quelle que nature que ce soit. En particulier, LAW Airsoft ne sera pas tenu pour responsable des dommages directs ou indirects ou de retour dû à un défaut ou vice de fabrication des produits. En cas d'échange et/ou de réparation, la garantie dudit matériels commencera à date de la facture initiale. La garantie exclue toute utilisation anormale des produits, toute détérioration provenant d'accident, d'évènements extérieurs, de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien. Notamment, LAW Airsoft ne pourra pas être tenu pour responsable de l'utilisation des produits par une personne non formée. LAW Airsoft ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des modifications des pièces ou de configuration effectuées par le client. En conséquence, LAW Airsoft facturera la remise en état des matériels suite à une panne provoquée par une modification du lanceur effectuée par le client. Si le fabricant ou le fournisseur met à disposition un point de service pour les appareils défectueux, celui-ci sera communiqué au client pour le déroulement de ses droits de garantie. LAW Airsoft transmet dans tous les cas seulement la garantie de fabricant et de fournisseur au client.

9-Forces majeures

Constitue un cas de force majeure tout événement hors du contrôle de chacune des parties, en particulier grèves, troubles sociaux, pénuries de matière, d'énergie, transports, etc... Les parties n'encourent aucune

responsabilité pour des manquements dus à un cas de force majeure, l'exécution des obligations étant retardée jusqu'au retour à une situation normale.

10-Attribution de juridiction

Les présentes conditions sont régies par les lois françaises. En cas de contestation, les tribunaux de Bordeaux (33) sont seuls compétents quelque soient les conditions et le mode de paiement acceptés.

Conditions générales de garanties

Sont garanties, sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des obligations contractuelles du client, les produits, objet de la vente, bénéficiant d'une garantie dans les conditions définies ci-après. AEG (Airsoft Electrique Gun), GBB (Gaz Blow Back), SPRING (Ressort) : 1 an pièce et MO

Autres : garantie constructeur

La garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des produits reconnus défectueux après retour de ces derniers, sans aucune indemnité de quelle que nature que ce soit. En particulier, LAW Airsoft ne sera pas tenu pour responsable des dommages directs ou indirects ou de retour dû à un défaut ou vice de fabrication des produits.

En cas d'échange et/ou de réparation, la garantie dudit matériels commencera à date de la facture initiale.

La garantie exclue toute utilisation anormale des produits, toute détérioration provenant d'accident, d'évènements extérieurs, de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien et d'usure des pièces.

Notamment, LAW Airsoft ne pourra pas être tenu pour responsable de l'utilisation des produits par une personne non formée.

LAW Airsoft ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des modifications des pièces ou de configuration effectuées par le client.

En conséquence, LAW Airsoft facturera la remise en état des matériels suit à une panne provoquée par une modification du lanceur effectuée par le client ou d'une personne extérieur aux techniciens LAW Airsoft. Veuillez contacter LAW Airsoft pour connaître les manipulations adéquates à l'utilisation d'une réplique neuve. Si le fabricant ou le fournisseur met à disposition un point de service pour les appareils défectueux, celui-ci sera communiqué au client pour le déroulement de ses droits de garantie. LAW Airsoft transmet dans tous les cas seulement la garantie de fabricant et de fournisseur au client.